

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

N°DC-2026-34

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Objet : Désignation des délégués à l'association « Commune Forestière de France »

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Mme Maud SIMONNOT

Secrétaire de séance : Mme Katy VERA

Vu les statuts de Communes Forestières France ;

Monsieur le maire explique le rôle des élus locaux dans la politique forestière territoriale. En effet, avoir une vision de l'espace forestier est un atout de développement considérable pour les espaces ruraux et urbains.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Colpo a participé à la création, en mars 2023, de l'association des collectivités forestières du Morbihan.

Le but principal étant la défense des intérêts de la commune de Colpo dans les politiques forestières et structuration de la filière bois.

Considérant que les délégués « forêt » désignés seront les interlocuteurs privilégiés de la commune de Colpo auprès de Communes forestières France et de Commune forestières Morbihan.

Deux candidatures sont proposées :

- Monsieur Freddy JAHIER
- Monsieur Daniel DURAND

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DESIGNE** Monsieur Freddy JAHIER comme délégué « forêt » titulaire et Monsieur Daniel DURAND comme délégué « forêt » suppléant au sein des organisations précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

